

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3494

21 novembre 2014

SOMMAIRE

Fabell	167666	LEG II Laatzten S.à r.l.	167670
Fabell	167666	Move2	167672
Fabell	167666	MPT RHM Franz-Alexander S.à r.l.	167700
FB Soparfi S.à r.l.	167667	Oxus Holding S.A.	167687
Feidt Participations S.A.	167667	Petercam Institutional Asset Management (Luxembourg) S.A.	167682
FGG Financing S.à r.l.	167667	Salana	167677
Finagold S.A.	167668	Société Civile Immobilière Biereldeng I	167679
Fineural International S.A.	167667	Société Civile Immobilière Fraenzebach I	167681
Fisch Fund Services AG	167666	Société Civile Immobilière "La Belle Etoile I"	167674
FNP Invest sa	167668	Société Civile Immobilière Mersch I	167685
Foetz Retail-Invest S.A.	167668	Société Civile Immobilière Mont Saint Lambert I	167689
Forestinvest S.A.	167666	Société Civile Immobilière "Munsbach I"	167675
Freysinnet Luxembourg S.A.	167668	Société Civile Immobilière Tossebiérg I	167693
Front Igas S.à r.l.	167668	Société Civile Immobilière Walebroch I	167694
Galex S.à r.l.	167712	Société Civile Immobilière Windhof I ...	167695
GeCIE S.A.	167669	Société Civile Immobilière Zwickau I ...	167699
GLL BVK France Logistics S.à r.l.	167712	Thunderbird H S.à r.l.	167696
Gold Grafton S.à r.l.	167669	Thunderbird K S.à r.l.	167690
Gourmet sàrl	167667	Truficar S.A.	167710
GP Rent A Car S.à r.l.	167670		
GP Worldwide S.à r.l.	167712		
Green Mountains S.à r.l.	167669		
Grey Grafton S.à r.l.	167669		
Guardian Industries Europe Holding S.à r.l.	167669		
Lear (Luxembourg)	167680		

Fisch Fund Services AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 51.063.

—
Auszug aus der Verwaltungsratsitzung vom 11. September 2014

Der Verwaltungsrat hat die Amtsniederlegung von Herrn Georg Kiefer mit heutigem Datum im Rahmen seiner Auflösung des Anstellungsverhältnisses mit Luxembourg Investment Solutions S.A. zum 30.09.2014 zur Kenntnis genommen und beschließt gemäß Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft Herrn Marc Boesen, geboren am 28. Mai 1977 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, als neuen gemeinschaftlich vertretungsbefugten Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Référence de publication: 2014166260/13.

(140189601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Fabell, Société Anonyme.

Siège social: L-8530 Ell, 15, Réidenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.160.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166268/10.

(140189376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Fabell, Société Anonyme.

Siège social: L-8530 Ell, 15, Réidenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.160.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166269/10.

(140189377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Fabell, Société Anonyme.

Siège social: L-8530 Ell, 15, Réidenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.160.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166270/10.

(140189378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Forestinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.106.

—
Remplace fiche annexée au dépôt n° L140188770 du 24/10/2014

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166286/11.

(140189600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

FB Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166271/10.

(140189389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Feidt Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 94.275.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FEIDT PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2014166272/10.

(140190209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

FGG Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 165.700.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166274/10.

(140189835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Fineural International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 104.959.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/10/2014.

Pour: FINEURAL INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Référence de publication: 2014166281/15.

(140189299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Gourmet sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies II.

R.C.S. Luxembourg B 129.944.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166319/9.

(140189404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Finagold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 121.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166278/10.

(140189382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

FNP Invest sa, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies, rue Hiel.
R.C.S. Luxembourg B 60.772.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'exercice 2013

L'assemblée des actionnaires adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés les résolutions suivantes:

3) De nommer Commissaire Madame Marie Antoinette NILLES, comptable, demeurant 19, Cité Krémerich à L - 6133 Junglinster, pour une durée de 4 ans, à savoir jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018 (approbation des comptes annuels 2017).

Junglinster, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014166284/13.

(140190053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Foetz Retail-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 18-22, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 145.621.

Les comptes annuels au 26 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166285/10.

(140190174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Freyssinet Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.
R.C.S. Luxembourg B 188.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166288/10.

(140189918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Front Igas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 149.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014166289/11.

(140189651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

GeCIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 94.344.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014166294/10.

(140190031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Gold Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 174.581.

Les comptes annuels pour la période du 18 janvier 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166296/11.

(140189479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Green Mountains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 163.761.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014166297/12.

(140189337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Grey Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 157.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166298/10.

(140189493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Guardian Industries Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 190.531.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166301/10.

(140189834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

GP Rent A Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 170.374.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PADOVAN Paul
Gérant

Référence de publication: 2014166320/11.

(140189647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

LEG II Laatzén S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 715.450,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 105.046.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "LEG II Laatzén S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 105.046, incorporated by deed of Joseph ELVINGER, notary, on December 6, 2004, published in the Luxembourg Memorial C number 280 on March 30, 2005 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on April 25, 2014 in process of publication in Memorial C.

There appeared

LaSalle Euro Growth II S.C.A. (in liquidation), a "société en commandite par actions" with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 86.223 ("the Sole Shareholder"), hereby represented by Flora Gibert, notary's employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 6, 2014, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
 2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the.. Liquidator..);
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
 4. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liqui-

dator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze juin,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à responsabilité limitée "LEG II Laatzén S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 105.046, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 280 du 30 mars 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 25 avril 2014, en cours de publication au Mémorial C.

A comparu

LaSalle Euro Growth II S.C.A. (en liquidation), une société en commandite par actions avec siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.223 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 6 juin 2014, Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur

pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 16 juin 2014. Relation: LAC/2014/27777. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014164125/115.

(140186713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Move2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 28, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 191.155.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

1.- Monsieur Geoffrey ZANELLI, ingénieur civil, né à Charleroi (Belgique), le 3 août 1970, demeurant à B-5310 Mehaigne (Belgique), 64, rue de Frise,

2.- La société anonyme SPORTLINE SA, établie et ayant son siège social à L-9515 Wiltz, 28, rue Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.653, représentée par son administrateur-délégué et président, Monsieur Jean-Luc HANNOSSET de MOXHE, demeurant à L-9515 Wiltz, 26, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MOVE2».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés pris aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le développement, la fabrication, la commercialisation et la location de produits de services liés à la mobilité des biens et des personnes.

Elle a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1- Monsieur Geoffrey ZANELLI, deux cent cinquante parts	250
2- SPORTLINE SA, deux cent cinquante parts	250
TOTAL: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instruisant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

167674

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à EUR 980,-.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-9515 Wiltz, 28, rue Grande-Duchesse Charlotte.
- 2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:
 - gérant technique: Monsieur Geoffrey ZANELLI, préqualifié.
 - gérant administratif: Monsieur Jean-Luc HANNOSSET de MOXHE, né à Liège (Belgique), le 24 juin 1957, demeurant à L-9515 Wiltz, 26, rue Grande-Duchesse Charlotte.
- 3.- Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique pour toutes opérations ne dépassant pas cinquante mille euros (50.000.- EUR). Au-delà de ce montant, la co-signature du gérant administratif est requise.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Zanelli, Hannosset de Moxhe, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47888. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164188/113.

(140187050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Société Civile Immobilière "La Belle Etoile I", Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.817.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE "LA BELLE ETOILE I", avec siège social à L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3817 (NIN 1996 7000 666).

Que la société a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 390 du 13 août 1996, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2363 du 25 septembre 2013;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2014, en voie de formalisation.

Que le capital social s'élève au montant de CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CENT CINQ EUROS (€ 195.105.-), représenté par cent quatre-vingt-quinze mille cent cinq (195.105) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-cinq parts sociales	194.125
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, deux cent quarante-cinq parts sociales	245
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, deux cent quarante-cinq parts sociales	245
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, deux cent quarante-cinq parts sociales	245
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, deux cent quarante-cinq parts sociales	245
Total: cent quatre-vingt-quinze mille cent cinq parts sociales	195.105

Ensuite les comparants, en leur qualité d'associés de ladite société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés se désignent comme liquidateurs de la société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre ils déclarent que tout passif futur éventuel reste à charge des associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Les associés donnent pleine et entière décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH. D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164359/63.

(140187072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Société Civile Immobilière "Munsbach I", Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.028.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.

5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE "MUNSBACH I", avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3028 (NIN 1999 7001 829).

Que la société a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 844 du 12 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2363 du 25 septembre 2013;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2014, en voie de formalisation.

Que le capital social s'élève au montant de TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-), représenté par trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, vingt-six mille sept cent quarante-deux parts sociales	26.742
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
Total: trente mille huit cent cinquante-huit parts sociales	30.858

Ensuite les comparants, en leur qualité d'associés de ladite société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés se désignent comme liquidateurs de la société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre ils déclarent que tout passif futur éventuel reste à charge des associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Les associés donnent pleine et entière décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH. D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164360/63.

(140187062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Salana, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 42, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 191.135.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Drazen SARIC, manager, né le 27 février 1981 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant au 16, rue de la Seine à F-54800 Haucourt-Moulaine (France),

2.- Madame Paola NABET, Maître de conférences en droit, née le 28 août 1981 à Paris (France), demeurant au 42, rue Glesener à L-1630 Luxembourg,

3.- Monsieur Stéphane LASCAUX, manager, né le 18 février 1978 à Chenôve (France), demeurant au 42, rue Glesener à L-1630 Luxembourg,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

4.- Monsieur Pierre NAVILLON, préventeur santé-sécurité au travail, né le 02 juin 1978 à Chenôve (France), demeurant au 11, rue de Milan à F-75009 Paris (France),

ici représenté en vertu d'une procuration délivrée au mandataire, laquelle après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de SALANA.

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots «société à responsabilité limitée» ou des initiales «SARL».

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toutefois, les parts sociales sont cessibles au conjoint, ascendants ou descendants d'un associé avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant la majorité du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur d'une procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions, autres que celle d'approbation des comptes annuels, sont prises en assemblées générales ou par voix de consultation écrite des associés. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou des décisions à prendre par courriel et émettra son vote par écrit dans les 15 jours de la réception de la consultation (date du courriel faisant foi).

Chaque associé peut se faire représenter par un autre associé.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation écrite, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelque soit la portion du capital représenté.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 18. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Disposition générale

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Mesure transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux-mille-quatorze.

Souscription et Libération

Les statuts ainsi arrêtés toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales parts ont été souscrites comme suit:

1) par M. Stéphane Lascaux, préqualifié, trente-cinq parts sociales	35
2) par M. Drazen Saric, préqualifié, trente parts sociales	30
3) par Mme Paola Nabet, préqualifiée, trente parts sociales	30
4) par M. Pierre Navillon, préqualifié, trente parts sociales	30

Total: cent-vingt-cinq parts sociales 125

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 950,-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie au 42, rue Glesener à L-1630 Luxembourg
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Drazen SARIC, manager, né le 27 février 1981 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant au 16, rue de la Seine à F-54800 Haucourt-Moulaine (France),
 - Monsieur Stéphane LASCAUX, manager, né le 18 février 1978 à Chenôve (France), demeurant au 42, rue Glesener à L-1630 Luxembourg,
- 3.- Chaque gérant détient séparément tout pouvoir pour engager la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Drazen SARIC, Paola NABET, Stéphane LASCAUX, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2014. Relation GRE/2014/4083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014164333/129.

(140186719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Société Civile Immobilière Biereldeng I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 1.063.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BIERELDENG I, avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 1063 (NIN 2001 7000 307).

Que la société a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 du 15 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2381 du 26 septembre 2013;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2014, en voie de formalisation.

Que le capital social s'élève au montant de TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-), représenté par trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, trente mille quatre cent dix-huit parts sociales	30.418
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, cent dix parts sociales	110
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, cent dix parts sociales	110
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, cent dix parts sociales	110
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, cent dix parts sociales	110
Total: trente mille huit cent cinquante-huit parts sociales	30.858

Ensuite les comparants, en leur qualité d'associés de ladite société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés se désignent comme liquidateurs de la société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre ils déclarent que tout passif futur éventuel reste à charge des associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Les associés donnent pleine et entière décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164361/63.

(140187060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Lear (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 186.115.800,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 98.070.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 octobre 2014

Il est décidé d'accepté les démissions de Monsieur Martin HENNINGSEN en tant que gérant de catégorie A et Monsieur Luc HANSEN en tant que gérant de catégorie B.

Est nommé nouveau gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166440/16.

(140189687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Société Civile Immobilière Fraenzebach I, Société Civile.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.049.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FRAENZEBACH I, avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3049 (NIN 2001 7000 323).

Que la société a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 du 15 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2326 du 20 septembre 2013;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2014, en voie de formalisation.

Que le capital social s'élève au montant de TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-), représenté par trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, vingt-six mille sept cent quarante-deux parts sociales	26.742
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
Total: trente mille huit cent cinquante-huit parts sociales	<u>30.858</u>

Ensuite les comparants, en leur qualité d'associés de ladite société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés se désignent comme liquidateurs de la société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre ils déclarent que tout passif futur éventuel reste à charge des associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Les associés donnent pleine et entière décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés. Echternach, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164362/63.

(140187067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Petercam Institutional Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 3, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 184.031.

L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

s'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») de l'actionnaire unique de PETERCAM INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 3, rue Pierre d'Aspelt, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.031, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 16 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 784 du 27 mars 2014.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sandra LUCENTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 3, rue Pierre d'Aspelt, (la «Présidente»),

qui désigne en tant que secrétaire Maître Marie-Aleth HENDESSI, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,.

L'Assemblée désigne en tant que scrutatrice Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Extension de l'objet social de la Société à l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs et modification correspondante de l'article 4 des statuts de la Société (les «Statuts») aux fins de lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet (i) la création, la promotion, l'administration, la gestion et la commercialisation d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières agréés conformément à la directive 2009/65/CE du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ainsi que d'autres organismes de placement collectif qui ne sont pas agréés conformément à ladite directive, et ce conformément aux dispositions de l'article 101 (2) et de l'Annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif («Loi OPC»); et (ii) la création, la promotion, la gestion, l'administration et la commercialisation de fonds d'investissements alternatifs (tel que ce terme est défini dans la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs) ainsi que toute autre activité liée aux actifs d'un fonds d'investissement alternatif, telles que définies à l'Annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs («Loi FIA»).

4.2 Plus généralement, la Société peut, dans les limites de son objet social et celles tracées par les dispositions légales applicables (en particulier, l'article 5 (2) de la Loi FIA et les dispositions reprises sous la Partie IV, Chapitre 15 de la Loi OPC - à l'exception de l'article 101(3)), (i) exécuter tout acte ou transaction juridique, commerciale ou financière et (ii) entreprendre toute activité ou opération nécessaire ou utile, directement ou indirectement, à la réalisation de son objet social, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

4.3 La Société pourra également, de quelle que manière que ce soit, acquérir, détenir ou disposer de tous actifs nécessaires ou utiles à la poursuite de ses activités.

4.4 La Société pourra acquérir les biens meubles et immeubles indispensables à l'exercice direct de son activité.»

2. Changement de la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et modification correspondante du premier paragraphe de l'article 16 des Statuts.

II. Que l'actionnaire unique représenté, son mandataire ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital social est représentée à la présente Assemblée, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'étendre l'objet social de la Société à l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs et de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet (i) la création, la promotion, l'administration, la gestion et la commercialisation d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières agréés conformément à la directive 2009/65/CE du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ainsi que d'autres organismes de placement collectif qui ne sont pas agréés conformément à ladite directive, et ce conformément aux dispositions de l'article 101 (2) et de l'Annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif («Loi OPC»); et (ii) la création, la promotion, la gestion, l'administration et la commercialisation de fonds d'investissements alternatifs (tel que ce terme est défini dans la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs) ainsi que toute autre activité liée aux actifs d'un fonds d'investissement alternatif, telles que définies à l'Annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs («Loi FIA»).

4.2 Plus généralement, la Société peut, dans les limites de son objet social et celles tracées par les dispositions légales applicables (en particulier, l'article 5 (2) de la Loi FIA et les dispositions reprises sous la Partie IV, Chapitre 15 de la Loi OPC - à l'exception de l'article 101(3)), (i) exécuter tout acte ou transaction juridique, commerciale ou financière et (ii) entreprendre toute activité ou opération nécessaire ou utile, directement ou indirectement, à la réalisation de son objet social, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

4.3 La Société pourra également, de quelle que manière que ce soit, acquérir, détenir ou disposer de tous actifs nécessaires ou utiles à la poursuite de ses activités.

4.4 La Société pourra acquérir les biens meubles et immeubles indispensables à l'exercice direct de son activité.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera postposée au premier mardi du mois de mai de chaque année à 11 heures et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 16 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

« 16.1. L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires (l'«Assemblée Générale Ordinaire») se réunit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans la convocation à l'assemblée, le premier mardi du mois de mai de chaque année à 11 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11:30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné constate que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version en langue anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation aux comparantes, connues du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec lui le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of October,
Before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange,

was held

the Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of PETERCAM INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (the "Company"), a public limited liability company governed by Luxembourg law, having its registered office at 3 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 184.031, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg, on 16 January 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 784 of 27 March 2014.

The meeting was opened at 11 a.m. and was presided by Mrs Sandra LUCENTE, private employee, residing professionally at L-1142 Luxembourg, 3, rue Pierre d'Aspelt, (the "Chairman"),

who appointed as secretary Mrs Marie-Aleth HENDESSI, Avocat à la Cour, residing professionally at L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, residing professionally at L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Extension of the Company's corporate purpose to include the activity of alternative investment funds manager and corresponding amendment of article 4 of the statutes (the "Statutes"), which will read as follows:

" Art. 4. Object.

4.1 The purpose of the Company is (i) the creation, the promotion, the administration, the management and the marketing of undertakings for collective investment in transferable securities authorised pursuant to Council Directive 2009/65/EC of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities and of other undertakings for collective investment which are not authorised pursuant to the abovementioned directive, in accordance with Article 101 (2) and Annex II of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "UCI Law"); and (ii) the creation, the promotion, the management, the administration and the marketing of alternative investment funds (as such term is defined in Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers) as well as any other activity related to the assets of alternative investments funds, as defined in Annex I to the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "AIF Law").

4.2 More generally the Company may, within the limits of its social object and the legal limitations (in particular, Article 5 (2) of the AIF Law and the provisions set forth by Part 4, Chapter 15 of the UCI Law, with the exception of article 101 (3)), (i) carry out all operations and legal, business or financial transactions and (ii) undertake, in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, all activities or operations linked directly or indirectly to, and deemed necessary or useful for the accomplishment of its object.

4.3 The Company may also, in any manner, purchase, hold and dispose of any assets necessary or useful for the accomplishment of its activities.

4.4 The Company may purchase movable and immovable properties necessary to the direct undertaking of its activity."

2. Change of the date of the Ordinary General Meeting and corresponding amendment of the first paragraph of article 16 of the Statutes.

II. The represented sole shareholder, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list, which, signed by the proxy of the represented sole shareholder, the members of the bureau of the Meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxy given by the represented sole shareholder after having been initialled "ne varietur" by the members of the bureau of the Meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the attendance list that the whole capital of the Company is represented at the present Meeting, the represented sole shareholder acknowledging having been truly convened and having full knowledge of the agenda.

IV. As a consequence, the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda. After deliberation, the Meeting took the following resolutions which were adopted by unanimous vote:

First resolution

The Meeting resolves to extend the object of the Company to the activity of alternative investment funds manager and to amend accordingly article 4 of the Statutes, which will read as follows:

“ Art. 4. Object.

4.1 The purpose of the Company is (i) the creation, the promotion, the administration, the management and the marketing of undertakings for collective investment in transferable securities authorised pursuant to Council Directive 2009/65/EC of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities and of other undertakings for collective investment which are not authorised pursuant to the abovementioned directive, in accordance with Article 101 (2) and Annex II of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the “UCI Law”); and (ii) the creation, the promotion, the management, the administration and the marketing of alternative investment funds (as such term is defined in Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers) as well as any other activity related to the assets of alternative investments funds, as defined in Annex I to the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the “AIF Law”).

4.2 More generally the Company may, within the limits of its social object and the legal limitations (in particular, Article 5 (2) of the AIF Law and the provisions set forth by Part 4, Chapter 15 of the UCI Law, with the exception of article 101 (3)), (i) carry out all operations and legal, business or financial transactions and (ii) undertake, in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, all activities or operations linked directly or indirectly to, and deemed necessary or useful for the accomplishment of its object.

4.3 The Company may also, in any manner, purchase, hold and dispose of any assets necessary or useful for the accomplishment of its activities.

4.4 The Company may purchase movable and immovable properties necessary to the direct undertaking of its activity.”

Second resolution

The Meeting resolves to change the date of the Ordinary General Meeting, to be held on the first Tuesday of the month of May of each year at 11.00 a.m., and to amend the first paragraph of article 16 as follows:

“ **16.1.** The annual Shareholders General Meeting (the “Ordinary General Meeting”) shall be held at the registered office, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the convening notice, on the first Tuesday of the month of May of each year at 11.00 am.”

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned at 11:30 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-

The undersigned notary states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in French followed by an English version, and that in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed with the undersigned notary the present deed.

Signé: Lucente, Hendessi, Wauthier, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164250/198.

(140187058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Société Civile Immobilière Mersch I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.025.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.

- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MERSCH I, avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3025 (NIN 2001 7000 331).

Que la société a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 du 15 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2334 du 21 septembre 2013.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2014, en voie de formalisation.

Que le capital social s'élève au montant de TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-), représenté par trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, vingt-six mille huit cent soixante-dix-huit parts sociales	26.878
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, neuf cent quatre-vingt-quinze parts sociales	995
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, neuf cent quatre-vingt-quinze parts sociales	995
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, neuf cent quatre-vingt-quinze parts sociales	995
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, neuf cent quatre-vingt-quinze parts sociales	995
Total: trente mille huit cent cinquante-huit parts sociales	30.858

Ensuite les comparants, en leur qualité d'associés de ladite société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés se désignent comme liquidateurs de la société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre ils déclarent que tout passif futur éventuel reste à charge des associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Les associés donnent pleine et entière décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164363/63.

(140187066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Oxus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.590.

L'an deux mil quatorze, le sept octobre.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme OXUS HOLDING S.A. (la Société), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2041 du 20 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu au terme d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 avril 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1601 du 20 juin 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société à raison de EUR 621,- pour le porter de son montant actuel de EUR 40.131.- à EUR 40.752.-;

2. Emettre 621 actions nouvelles (les Actions Nouvelles 1) ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, augmentant le nombre d'actions à 40.752;

3. Souscription et libération des Actions Nouvelles 1;

4. Augmenter à nouveau le capital social de la Société à raison de EUR 16.671,- pour le porter de son montant actuel de EUR 40.752,- à EUR 57.423,-;

5. Emettre 16.671 actions nouvelles (les Actions Nouvelles 2) ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, augmentant le nombre d'actions à 57.423;

6. Souscription et libération des Actions Nouvelles 2;

7. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts).

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 621.- (six cent vingt-et-un euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 40.131.- (quarante mille cent trente-et-un euros) à EUR 40.752.- (quarante mille sept cent cinquante-deux euros) par l'émission de 621 (six cent vingt-et-une) actions nouvelles (Actions Nouvelles 1) d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les actionnaires suivants, NANZENJI SA, 2MMF, Mr. Arnaud MOOR, Mr, Frédéric DOHET, La Société Civile Financière Chatel, Mr. Arnaud Delattre, Tiaré Groupe et CEOFFICE renonçant à leur droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes:

ACTED, ayant son siège social au 33, rue Godot de Mauroy, 75009 Paris, France, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 402 886 816, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire aux 621 (six cent vingt-et-une) Actions Nouvelles 1.

Lesdites actions ont été libérées intégralement en espèces, de sorte que le montant de EUR 621.- (six cent vingt-et-un euros) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 16.671.- (seize mille six cent soixante-et-onze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 40.752.- (quarante mille sept cent cinquante-deux euros) à EUR 57.423.- (cinquante-sept mille quatre cent vingt-trois euros) par l'émission de 16.671 (seize mille six cent soixante-et-onze) actions nouvelles (Actions Nouvelles 2) d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les actionnaires suivants, ACTED, Tiaré Groupe, CEOFFICE, Mr. Frédéric Dohet, La Société Civile Financière Chatel et Mr. Arnaud Delattre renonçant à leur droit préférentiel de souscription, sont alors intervenues aux présentes:

1.- NANZENJI S.A., ayant son siège social à 25, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 164.862, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire à 7.718 (sept mille sept cent dix-huit) Actions Nouvelles 2 et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par NANZENJI S.A. à l'encontre de la Société d'un montant total de EUR 1.000.000.- (un million d'euros) dont un montant de EUR 7.718.- (sept mille sept cent dix-huit euros) est affecté au capital social. Le surplus est affecté au compte prime d'émission.

2.- 2MMF, société civile, ayant son siège social au 22, rue de Madrid, 75008 Paris, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro D 499 556 876, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire à 2.470 (deux mille quatre cent soixante-dix) Actions Nouvelles 2 et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par 2MMF à l'encontre de la Société d'un montant total de EUR 300.000.- (trois cent mille euros) dont un montant de EUR 2.470.- (deux mille quatre cent soixante-dix euros) est affecté au capital social. Le surplus est affecté au compte prime d'émission.

3.- Proxis-Developpement SAS, ayant son siège social rue de Barbès, 92300 Levallois-Perret, France, ici représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire à 6.483 (six mille quatre cent quatre-vingt-trois) Actions Nouvelles 2 et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par Proxis-Developpement SAS à l'encontre de la Société d'un montant total de EUR 1.000.000.- (un million d'euros), dont un montant de EUR 6.483.- (six mille quatre cent quatre-vingt-trois euros) est affecté au capital social. Le surplus est affecté au compte prime d'émission.

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par ATWELL, Cabinet de révision agréé, le 29 septembre 2014, qui conclut comme suit:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 16.671 actions d'une valeur nominale de EUR 1, à émettre en contrepartie, assorties d'une prime d'émission de EUR 2.283.329."

Ledit rapport et lesdites procurations resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est de EUR 57.423.- (cinquante-sept mille quatre cent vingt-trois euros) représenté par 57.423 (cinquante-sept mille quatre cent vingt-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ EUR 3.200.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47181. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPÉDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164240/109.

(140186695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Société Civile Immobilière Mont Saint Lambert I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.029.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MONT SAINT LAMBERT I, avec siège social à L-8050 Bertrange, Route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3029 (NIN 2001 7000 366).

Que la société a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 769 du 17 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2381 du 26 septembre 2013;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2014, en voie de formalisation.

Que le capital social s'élève au montant de TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-), représenté par trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, vingt-six mille sept cent quarante-deux parts sociales	26.742
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
Total: trente mille huit cent cinquante-huit parts sociales	30.858

Ensuite les comparants, en leur qualité d'associés de ladite société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés se désignent comme liquidateurs de la société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre ils déclarent que tout passif futur éventuel reste à charge des associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

167690

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Les associés donnent pleine et entière décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164364/63.

(140187063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Thunderbird K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.773.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. JER THUNDERBIRD S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115484, having its registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

here represented by Mr Martin Eckel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 23 September 2014, and

2. Thunderbird Beteiligungs GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), existing under the laws of Germany, registered with the commercial register of the local court of Düsseldorf, Germany, under number HRB 65664, having its registered office at Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, Germany,

here represented by Mr Martin Eckel, previously named, by virtue of a proxy, given in Düsseldorf, on 24 September 2014.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Thunderbird K S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117773, having its registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1483 on 2 August 2006. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 7 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3019 on 8 December 2011.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven million twenty-eight thousand euro (EUR 7,028,000) so as to raise it from its current amount of one hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-five euro (EUR 179,625) up to seven million two hundred seven thousand six hundred twenty-five euro (EUR 7,207,625) through the issue of two hundred eighty-one thousand one hundred twenty (281,120) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of seven million twenty-eight thousand euro (EUR 7,028,000) so as to increase it from its current amount of one hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-five euro (EUR 179,625) up to two million two hundred seven thousand six hundred twenty-five euro (EUR 7,207,625) through the issue of two hundred eighty-one thousand one hundred twenty (281,120) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The two hundred eighty-one thousand one hundred twenty (281,120) new shares issued have been duly subscribed by JER THUNDERBIRD S.à r.l., aforementioned, for the price of seven million twenty-eight thousand euro (EUR 7,028,000).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of seven million twenty-eight thousand euro (EUR 7,028,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of seven million twenty-eight thousand euro (EUR 7,028,000) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at seven million two hundred seven thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 7,207,625.-) divided into two hundred eighty-eight thousand three hundred five (288,305) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at five thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) JER THUNDERBIRD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 115484, ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Martin Eckel, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 Septembre 2014, et

2) Thunderbird Beteiligungs GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), existant selon les lois de l'Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial de la cour locale de Düsseldorf sous le numéro HRB 65664, ayant son siège social au Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, Allemagne,

ici représentée par Monsieur Martin Eckel, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Düsseldorf, le 24 septembre 2014.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de Thunderbird K S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117773, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1483 en date du 2 août 2006. Les statuts ont

été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 7 octobre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3019, en date du 8 décembre 2011.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société pour un montant de sept millions vingt-huit mille euros (EUR 7.028.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros (EUR 179.625) jusqu'à celui de sept millions deux cent sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 7.207.625), par l'émission de deux cent quatre-vingt-et-un mille cent vingt (281.120) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de sept millions vingt-huit mille euros (EUR 7.028.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros (EUR 179.625) jusqu'à celui de sept millions deux cent sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 7.207.625), par l'émission de deux cent quatre-vingt-et-un mille cent vingt (281.120) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par JER THUNDERBIRD S.à r.l., précitée, pour le prix de sept millions vingt-huit mille euros (EUR 7.028.000).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de sept millions vingt-huit mille euros (EUR 7.028.000) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de sept millions vingt-huit mille euros (EUR 7.028.000) est entièrement affecté au capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de sept millions deux cent sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 7.207.625,-) représentée par deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent cinq (288.305) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ cinq mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ECKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13304. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014164396/142.

(140186855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Société Civile Immobilière Tossebiert I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.827.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOSSEBIERT I, avec siège social à L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3827 (NIN 2001 7000 757).

Que la société a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 du 15 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2365 du 25 septembre 2013;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2014, en voie de formalisation.

Que le capital social s'élève au montant de TRENTE-MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-), représenté par trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, vingt-six mille sept cent quarante-deux parts sociales	26.742
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
Total: trente mille huit cent cinquante-huit parts sociales	<u>30.858</u>

Ensuite les comparants, en leur qualité d'associés de ladite société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés se désignent comme liquidateurs de la société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre ils déclarent que tout passif futur éventuel reste à charge des associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Les associés donnent pleine et entière décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH. D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164366/63.

(140187064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Société Civile Immobilière Walebroch I, Société Civile.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.047.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WALEBROCH I, avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3047 (NIN 2001 7000 420).

Que la société a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 773 du 18 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2326 du 20 septembre 2013;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2014, en voie de formalisation.

Que le capital social s'élève au montant de TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-), représenté par trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, vingt-huit mille dix parts sociales	28.010
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, sept cent douze parts sociales	712
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, sept cent douze parts sociales	712
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, sept cent douze parts sociales	712
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, sept cent douze parts sociales	712
Total: trente mille huit cent cinquante-huit parts sociales	30.858

Ensuite les comparants, en leur qualité d'associés de ladite société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés se désignent comme liquidateurs de la société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre ils déclarent que tout passif futur éventuel reste à charge des associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Les associés donnent pleine et entière décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1946. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164367/63.

(140187068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Société Civile Immobilière Windhof I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.033.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WINDHOF I, avec siège social à L-8050 Bertrange, Route d'Arlon, C.C. Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3033 (NIN 1999 7002 302).

Que la société a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 843 du 11 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2365 du 25 septembre 2013;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2014, en voie de formalisation.

Que le capital social s'élève au montant de TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-), représenté par trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, vingt-six mille sept cent quarante-deux parts sociales	26.742
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, mille vingt-neuf parts sociales	1.029
Total: trente mille huit cent cinquante-huit parts sociales	30.858

Ensuite les comparants, en leur qualité d'associés de ladite société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés se désignent comme liquidateurs de la société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre ils déclarent que tout passif futur éventuel reste à charge des associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Les associés donnent pleine et entière décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH. D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1960. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164368/63.

(140187061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Thunderbird H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.770.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. JER THUNDERBIRD S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115484, having its registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

here represented by Mr Martin Eckel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 23 September 2014, and

2. Thunderbird Beteiligungs GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), existing under the laws of Germany, registered with the commercial register of the local court of Düsseldorf, Germany, under number HRB 65664, having its registered office at Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, Germany,

here represented by Mr Martin Eckel, previously named, by virtue of a proxy, given in Düsseldorf, on 24 September 2014.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Thunderbird H S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117770, having its registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1483 on 2 August 2006. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 7 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3019 on 8 December 2011.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred seventy thousand euro (EUR 1,170,000) so as to raise it from its current amount of three hundred nine thousand three hundred fifty euro (EUR 309,350) up to one million four hundred seventy-nine thousand three hundred fifty euro (EUR 1,479,350) through the issue of forty-six thousand eight hundred (46,800) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.
2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred seventy thousand euro (EUR 1,170,000) so as to increase it from its current amount of three hundred nine thousand three hundred fifty euro (EUR 309,350) up to one million four hundred seventy-nine thousand three hundred fifty euro (EUR 1,479,350) through the issue of forty-six thousand eight hundred (46,800) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The forty-six thousand eight hundred (46,800) new shares issued have been duly subscribed by JER THUNDERBIRD S.à r.l., aforementioned, for the price of one million one hundred seventy thousand euro (EUR 1,170,000).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of one million one hundred seventy thousand euro (EUR 1,170,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one million one hundred seventy thousand euro (EUR 1,170,000) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million four hundred seventy-nine thousand three hundred fifty Euros (EUR 1,479,350.-) divided into fifty-nine thousand one hundred seventy-four (59,174) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) JER THUNDERBIRD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 115484, ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Martin Eckel, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 Septembre 2014, et

2) Thunderbird Beteiligungs GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), existant selon les lois de l'Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial de la cour locale de Düsseldorf sous le numéro HRB 65664, ayant son siège social au Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, Allemagne,

ici représentée par Monsieur Martin Eckel, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Düsseldorf, le 24 septembre 2014.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de Thunderbird H S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117770, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1483 en date du 2 août 2006. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 7 octobre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3019, en date du 8 décembre 2011.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société pour un montant d'un million cent soixante-dix mille euros (EUR 1.170.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de trois cent neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 309.350) jusqu'à celui d'un million quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 1.479.350), par l'émission de quarante-six mille huit cent (46.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent soixante-dix mille euros (EUR 1.170.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de trois cent neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 309.350) jusqu'à celui d'un million quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 1.479.350), par l'émission de quarante-six mille huit cent (46.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par JER THUNDERBIRD S.à r.l., précitée, pour le prix d'un million cent soixante-dix mille euros (EUR 1.170.000).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant d'un million cent soixante-dix mille euros (EUR 1.170.000) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant d'un million cent soixante-dix mille euros (EUR 1.170.000) est entièrement affecté au capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 1.479.350,-) représentée par cinquante-neuf mille cent soixante-quatorze (59.174) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ECKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13300. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014164394/140.

(140186608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Société Civile Immobilière Zwickau I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.023.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,
le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ZWICKAU I, avec siège social à L-8050 Bertrange, Route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3023 (NIN 2001 7000 447).

Que la société a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 du 15 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2326 du 20 septembre 2013;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2014, en voie de formalisation.

Que le capital social s'élève au montant de TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-), représenté par trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, vingt-sept mille neuf cent soixante-dix-huit parts sociales	27.978
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, sept cent vingt parts sociales	720
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, sept cent vingt parts sociales	720
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, sept cent vingt parts sociales	720
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, sept cent vingt parts sociales	720
Total: trente mille huit cent cinquante-huit parts sociales	30.858

Ensuite les comparants, en leur qualité d'associés de ladite société, ont pris les résolutions suivantes:

167700

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés se désignent comme liquidateurs de la société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre ils déclarent que tout passif futur éventuel reste à charge des associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Les associés donnent pleine et entière décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH. D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1939. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164369/63.

(140187071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

MPT RHM Franz-Alexander S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.156.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of September,
before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MPT RHM Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180198,

duly represented by Me Michael Jonas, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, given on August 29, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "MPT RHM Franz-Alexander S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers and one or several class B managers.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more approved auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An approved auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and shall end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by MPT RHM Holdco S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at five (5).
3. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an unlimited term:
 - Mr James Kevin Hanna, born in Alabama, USA, on 3 September 1972, professionally residing at 1000 Urban Center Drive, Suite 501, Birmingham, Alabama, USA; and
 - Ms Leanne N. McWilliams, born in Louisiana, USA, on 21 December 1981, professionally residing at 1000 Urban Center Drive, Suite 501, Birmingham, Alabama, USA.
4. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an unlimited term:
 - Mr Giuseppe Di Modica, born in Enna (Italy), on 31 May 1974, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Abdelhakim Chagaâr, born in Mont-Saint-Martin (France), on 3 March 1979, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of..

Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103336.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de septembre,

par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MPT RHM Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180198,

dûment représentée par Maître Michael Jonas, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MPT RHM Franz-Alexander S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptés selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne

pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum pour la tenue d'un conseil de gérance sera atteint si au moins la majorité des gérants en fonction, parmi lesquels figurent au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sont présents ou représentés.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un

(1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par MPT RHM Holdco S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A pour une durée illimitée:
 - Monsieur James Kevin Hanna, né le 3 septembre 1972 en Alabama, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 501, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Madame Leanne N. McWilliams, née le 21 décembre 1981 en Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 501, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique.
4. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B pour une durée illimitée:
 - Monsieur Giuseppe Di Modica, né à Enna (Italie), le 31 mai 1974, résidant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Abdelhakim Chagaâr, né à Mont-Saint-Martin (France), le 3 mars 1979, résidant professionnellement 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 septembre 2014. REM/2014/1911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164191/558.

(140187113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Truficar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.831.

L'an deux mil quatorze, le vingt-six septembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRUFICAR S.A.", avec siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1056 du 5 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 février 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 990 du 17 avril 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Stéphanie DELPERDANGE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Ingrid LAFOND, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Audrey LENERT-PORZI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de cinquante millions deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quinze euros (EUR 50.296.415) pour le porter de son montant actuel de six cent neuf millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent cinq euros (EUR 609.294.405) à six cent cinquante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent vingt euros (EUR 659.590.820) avec l'émission de deux cent dix-huit mille (218.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital par apport en numéraire par la société anonyme TRUFIDEE, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II.

4. Modification de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant DE CINQUANTE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE QUATRE CENT QUINZE EUROS (EUR 50.296.415) pour le porter de son montant actuel de SIX CENT NEUF MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENT CINQ EUROS (EUR 609.294.405) À SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT VINGT EUROS (EUR 659.590.820) avec l'émission de deux cent dix-huit mille (218.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises par apport en espèces, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

la société anonyme TRUFIDEE, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie DELPERDANGE, précitée,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 24 septembre 2014,

laquelle déclare souscrire les deux cent dix-huit mille (218.000) actions nouvelles et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de DE CINQUANTE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE QUATRE CENT QUINZE EUROS (EUR 50.296.415) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT VINGT EUROS (EUR 659.590.820) représenté par quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille (4.578.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Ces actions sont et restent nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

N'étant plus d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six mille quatre cents euros (EUR 6.400).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DELPERDANGE, I. LAFOND, A. LENERT-PORZI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2014. Relation: LAC/2014/45944. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164429/86.

(140186768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

GP Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.342.

Le nom de l'associé unique de la Société précédemment enregistré comme Blue Bridge S.à r.l. est désormais DCIT Group S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2014166321/11.

(140189426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Galex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 148.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166302/10.

(140190253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

GLL BVK France Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.422.000,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 108.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166313/10.

(140189288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.